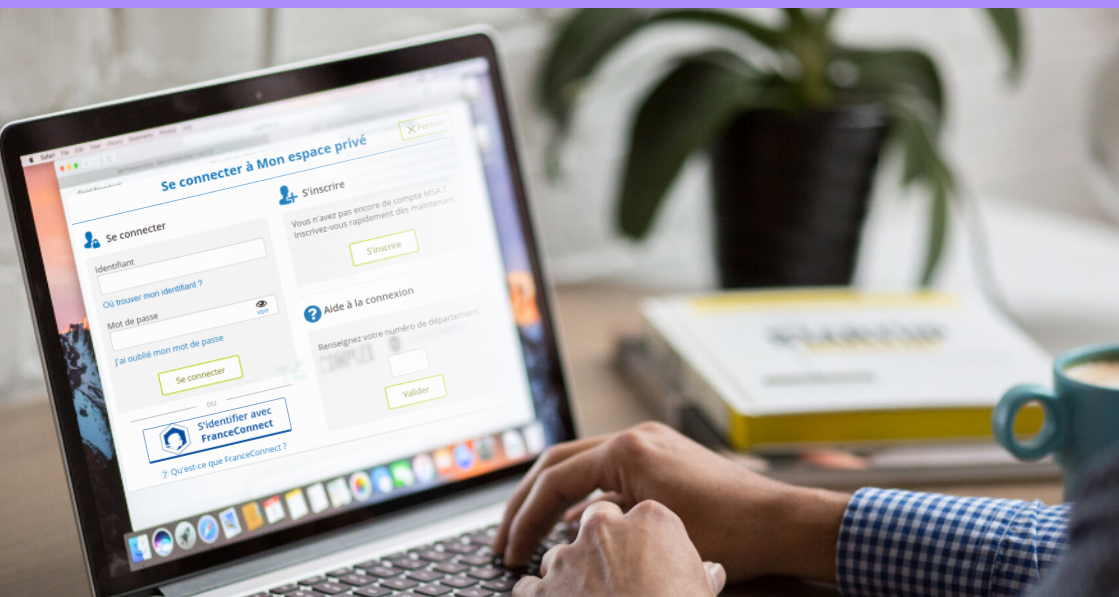




vous guider

Campagne 2022 Déclaration des revenus professionnels 2021

■ Ouverture du service en ligne du 04/04/2022 au 05/08/2022



languedoc.msa.fr



L'essentiel & plus encore

languedoc.msa.fr

Mon espace privé

Se connecter à Mon espace privé X Fermer

 **Se connecter**

Identifiant

[Où trouver mon identifiant ?](#)

Mot de passe

 voir

[J'ai oublié mon mot de passe](#)

Se connecter

 **S'inscrire**

Vous n'avez pas encore de compte MSA ?
Inscrivez-vous rapidement dès maintenant.

S'inscrire

ou

 **S'identifier avec FranceConnect**

[? Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

 **Aide à la connexion**

Renseignez votre numéro de département:

Valider

**Connectez-vous avec votre numéro
de sécurité sociale**

**Pour bénéficier du complément
d'inscription, cliquez sur
« Je suis un exploitant »**



Pour déclarer vos revenus,
rendez-vous sur Mon espace privé /
exploitant / mes services

Mon espace privé : exploitant : mes services

Mes services

Attestations / Exploitation

- Demander un changement de situation professionnelle
- Déclarer un accident du travail ou de trajet non salarié
- Demander mes attestations professionnelles

Cotisations

- Demander la modulation de mes appels fractionnés ou mensuels
- Déclarer mes revenus professionnels (DRP)
- Estimer mes cotisations Non Salariés Agricoles

Factures et règlements

- Régler mes factures
- Consulter mon compte adhérent exploitant
- Gérer mes comptes de télépaiement (GCT)



Page d'accueil

Déclaration des Revenus Professionnels

Ce service vous permet de déclarer en ligne vos revenus professionnels et vous dispense de remplir le document sous format papier. La notice explicative ainsi que l'aide en ligne sont là pour vous aider. N'hésitez pas à vous en servir.

IMPORTANT: à compter du 31/12/2019, vous n'aurez plus accès à ce service pour la Déclaration des Revenus Professionnels de l'année 2018.

Consulter

➤ Le mode d'emploi

Déclaration des Revenus Professionnels de l'année 2018

Veuillez nous transmettre votre déclaration des revenus au plus tard le 15/07/2019.

➤ Saisir la déclaration

Rechercher

➤ Une déclaration de Revenus Professionnels préalablement effectuée sur le site

La page d'accueil du service est dynamique. Selon l'état de saisie de la demande (à saisir / en cours / envoyée) vous avez la possibilité de :

- consulter le mode d'emploi du service,
- rechercher et consulter la déclaration d'une année antérieure,
- saisir votre déclaration des revenus professionnels,
- visualiser votre déclaration (en cours / envoyée mais non intégrée dans le SI / envoyée avec rectificatif encore possible),
- modifier / envoyer votre déclaration en cours de saisie,
- rectifier votre déclaration envoyée et intégrée dans le SI,
- supprimer votre déclaration en cours de saisie.

Informations générales

Informations générales

Votre situation pour la déclaration en cours

Numéro d'immatriculation :

Nom, prénom :

Vous êtes concerné(e) par la déclaration des revenus professionnels en qualité de Chef d'exploitation.

Si cette situation vous semble incorrecte, merci de bien vouloir contacter votre caisse de MSA.

A. Cas particulier des personnes n'ayant pas eu d'imposition séparée

Si en 2018, vos revenus professionnels n'ont pas fait l'objet d'une imposition séparée, cochez la case :

☐

1

Si vous avez coché la case, indiquez les références de la personne déclarante :

Numéro d'immatriculation (numéro INSEE) :

Nom :

Prénom :

Annuler

Suivant

Vous devez cocher cette case **1**, si en N-1 vous remplissiez les 3 conditions cumulatives suivantes :

- Votre conjoint(e) et vous-même êtes tous deux chefs d'exploitation ;
- Vos revenus professionnels n'ont pas fait l'objet d'une imposition séparée ;
- Votre conjoint(e) a déclaré les revenus professionnels pour vous deux, sur sa propre DRP.

Formulaire de saisie : « Déclaration de revenus tirés d'activités agricoles ou cotisant solidaire »

B. Déclaration des revenus tirés d'activités agricoles ou de cotisant solidaire en 2018

Veuillez indiquer les montants en euros sans les centimes.

Forfait forestier : B0

Vous étiez au réel

Bénéfices/Déficits agricoles : B1

Bénéfices/Déficits industriels et commerciaux : B2

Bénéfices/Déficits non commerciaux et rémunérations des mandataires de sociétés ou caisses locales d'assurance mutuelle agricole : B3

Vous étiez au régime micro

Micro BIC (Ventes - avant abattement de 71%) : B8

Micro BIC (Prestations - avant abattement de 50%) : B9

Micro BNC (avant abattement de 34%) : B10

Micro BA (avant abattement de 87%) : B7

Régime de retraite complémentaire facultatif (montant des cotisations) : B11

En 2018, avez-vous procédé au rachat de cotisations d'aide familial mineur, de conjoint participant aux travaux ou de périodes d'études supérieures ? ☐ Oui ☒ Non B12

Votre conjoint/partenaire PACS et/ou vos enfants mineurs non émancipés étaient associés non participants dans la société dans laquelle vous avez exercé votre activité

Bénéfices/Déficits agricoles : B4

Bénéfices/Déficits industriels et commerciaux : B5

Bénéfices/Déficits non commerciaux : B6

Micro BA (avant abattement de 87%) : B13

Vous étiez entrepreneur, gérant(e) ou associé(e) non salarié(e) d'une ou plusieurs EIRL et/ou société(s) soumise(s) à l'IS.

Votre conjoint, partenaire de pacs et/ou vos enfants mineurs non émancipés étaient associés non participant dans une société à l'IS dans laquelle vous participez.

Veuillez cocher la case ci-contre « Déclaration des revenus de l'année perçus dans une structure à l'IS par le chef d'exploitation ou d'entreprise agricole ou les membres de sa famille associés non participants » ☐

Précédent Suivant

Le montant du micro BA à indiquer dans le cadre B7 correspond au montant des recettes hors taxe déclarées sur la déclaration fiscale professionnelle 2042 C-PRO = Chiffre d'affaires hors taxe. Chiffre d'affaires hors taxe + aides PAC encaissées en 2021 + indemnités journalières (hors ALD) + remboursement forfaitaire de TVA.

Page de confirmation

Confirmation d'envoi

Vous avez saisi la Déclaration de Revenus Professionnels de l'année 2018, concernant :

[Nom et adresse masqués]

Affilié(e) en qualité de **Chef d'exploitation**

Attention : vous n'avez pas saisi toutes les feuilles annexes de calcul concernant vos entreprises. Pour les saisir, cliquer sur le lien ➤ "saisie des feuilles annexes de calcul". 1



Uniquement pour les exploitants au réel ou mixte => contactez votre centre de gestion ou comptable pour saisie.

Vous pouvez :

- Visualiser votre déclaration afin de vérifier votre saisie 2
- Estimer vos cotisations et vos contributions 3

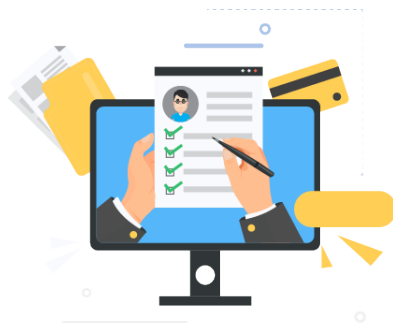
Vous pouvez conserver votre déclaration et l'envoyer plus tard ou l'envoyer dès à présent à la MSA

Précédent

Envoyer 4

Une fois toutes les données saisies, vous accédez à la page de confirmation, depuis laquelle vous pouvez :

- accéder à la saisie des feuilles annexes de calcul qui n'ont pas été complétées 1,
- visualiser la déclaration qu'il vient de compléter 2,
- estimer ses cotisations et contributions 3,
- envoyer sa DRP à la MSA 4.



■ La MSA du Languedoc en quelques mots

- Organisme mutualiste chargé d'une mission de service public, la MSA assure la protection sociale obligatoire de l'ensemble de la population agricole (exploitants, employeurs, salariés, retraités) et de leurs familles.
- Elle recouvre les cotisations des exploitants et des employeurs. La MSA est donc un guichet unique.
- Elle est par ailleurs le seul régime de protection sociale à prendre en charge, dans son secteur d'activité, la médecine du travail et la prévention des risques professionnels.
- La MSA mène aussi des actions à caractère sanitaire et social tout en impulsant le développement de services à la personne.

■ Simplifiez-vous la vie : utilisez Internet !

Connectez-vous sur languedoc.msa.fr pour retrouver toute l'actualité de la MSA du Languedoc et pour profiter d'un bouquet gratuit de services sécurisés et personnalisés pour les particuliers et professionnels.

Vous voulez consulter vos paiements et prestations, effectuer une déclaration unique d'embauche ou modifier un contrat de travail, faire une réclamation, etc. Pour en bénéficier, rien de plus simple, cliquez sur «Inscription».

Le + : liberté, simplicité, efficacité. Tous vos services en ligne, comme vous le voulez, quand vous le voulez.

Le + : une assistance internet pour vous accompagner dans l'utilisation des services du lundi au vendredi au **03 20 900 500**, de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h30.



L'essentiel & plus encore